

Auditions des militants à Lobau :

**Le droit de manifester est une liberté fondamentale !**

Toute cette semaine, une quinzaine de militants qui s'étaient réunis le 10 janvier dernier devant le dépôt de bus et de tram Kéolis pour dénoncer la réforme des retraites sont convoqués en audition libre au commissariat de Nancy. Il leur est reproché une entrave à la liberté de travail avec violence ou voie de fait.

Des manifestants sont venus soutenir les militants convoqués. Ils étaient tous masqués et respectaient les règles de distanciation. Ils ont dû hier s'assurer le concours d'un huissier de justice qui a constaté que les mesures imposées dans le cadre de la loi d'urgence sanitaires étaient appliquées. Lors d'une convocation précédente, en effet, une trentaine de personnes étaient venues dans les mêmes conditions mais la police n'avait pas hésité à relever leurs identités pour leur délivrer des amendes au motif qu'elles n'auraient pas respecté les gestes barrières ni l'obligation de ne pas se regrouper à plus de 10 personnes.

La section PCF du grand Nancy non seulement s'insurge contre des pratiques policières qui instrumentalisent les mesures sanitaires à des fins d'intimidation et de répression, mais surtout entend dénoncer une telle procédure répressive qui a pour seul objet d'intimider les opposants à la politique gouvernementale et de museler le mouvement social.

Comme l'a souligné un des avocats, cette procédure, avec des accusations très lourdes, vise à dissuader les citoyens de faire usage de leurs libertés.

En faisant une fois de plus le choix de la répression, pour répondre à des revendications syndicales, les autorités démontrent leur volonté d'empêcher toute contestation ou critique concernant des réformes importantes, comme celle des retraites, qui remettent en cause fondamentalement les droits acquis par les salariés

La section PCF du grand Nancy rappelle que le droit de manifester est une liberté fondamentale. Elle apporte son soutien aux manifestants ainsi qu'aux personnes convoquées et exige l'arrêt de toutes les poursuites à leur encontre.